



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Décret Inscriptions 5.0 :

« **Un monstre hybride et complexe sous l'œil de Big Brother** »

**Mercredi 3 mars 2010**

« La majorité PS-cdH-Ecolo est parvenue à un accord, mais l'accouchement fut des plus douloureux. Le décret Inscriptions, 5<sup>ème</sup> version, est donc né, mais il ressemble à un « monstre hybride et complexe » où chaque partenaire de la majorité a tenté de placer ses pions : la centralisation pour le PS, l'adossement pour le cdH et la proximité pour Ecolo et ce, même si ces différents concepts ne sont pas forcément compatibles. Après lecture et analyse minutieuse, nous restons sceptiques bien que nous souhaitons que cela fonctionne enfin pour les élèves comme pour leurs parents et les directions d'écoles», regrette **Françoise BERTIEAUX**, Chef de Groupe MR au Parlement de la Communauté française.

Mais en pratique, qu'apporte (ou impose) ce décret :

- Bonne nouvelle pour les parents : en effet, au démarrage, l'opération d'inscription apparaît beaucoup plus simple. On dépose un formulaire dans l'école de son 1<sup>er</sup> choix, on a un contact avec la direction et l'on peut préciser dans l'ordre 9 autres préférences d'établissements scolaires.

C'est ensuite que cela se complique et que le MR a quelques inquiétudes concernant notamment :

1. Pour départager les élèves surnuméraires ou sans école, le Gouvernement a recours à un programme informatique dont, au moment de voter ce 5<sup>ème</sup> décret hier soir, on ne savait toujours pas si, d'une part il fonctionne ; et si d'autre part, il intègre correctement les différents critères fixés de façon arbitraire par le Gouvernement !
2. Le critère « proximité » entre école fondamentale/ domicile et école secondaire/domicile serait évalué via Google Maps sur une distance à vol d'oiseau... Ce qui bien entendu ne traduit aucunement la réalité du trajet que ce soit dans les grandes villes ou en pleine campagne.
3. Toutes les données concernant les élèves (et donc leurs parents), réclamées pour qu'ils puissent être inscrits, sont traitées par un logiciel Big Brother unique pour tous les réseaux et de façon centralisée. On met donc là le doigt dans l'engrenage d'une centralisation des inscriptions sans possibilité de contrôle des parents quant au processus de traitement des données...

« Ce 5<sup>ème</sup> décret, après analyse approfondie, est vendu par la majorité PS-cdH-Ecolo avec un côté « Meilleur des mondes » à la Huxley qui introduit un certain déterminisme dans le parcours de l'enfant. Car le choix de l'école primaire sera déterminé par l'attribution d'une école secondaire et, ensuite, déterminera des stratégies de logement pour toute une famille. Pour le MR, cela va beaucoup trop loin dans la vie privée et l'organisation familiale des citoyens... sans pour autant rendre aux parents leur liberté de choix de l'école de leur enfant ! », souligne **Françoise BERTIEAUX**.



**Contact Presse : Johanne Moyart.** Site Internet : [www.mr-pcf.be](http://www.mr-pcf.be)

Courriel : [j.moyart@mr-pcf.be](mailto:j.moyart@mr-pcf.be)